



N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2020

Objet : Culture - Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 2.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 2.500,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 500,00 EUR à l'association de fait Comité des Habitants du Quartier Luther;
- 2) 2.000,00 EUR à l'asbl La Chapelle des Minimes.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :